

Contenus

Code du Cours	Nom du Cours	Semestre du Cours	Cours Théoriques	Travaux Dirigés (TD)	Travaux Pratiques (TP)	Crédit du Cours	ECTS
HUK293	Sociologie du droit	3	2	0	0	2	2

Cours Pré-Requis	
Conditions d'Admission au Cours	

Langue du Cours	Turc
Type de Cours	Obligatoire
Niveau du Cours	Licence
Objectif du Cours	L'objectif principal de ce cours est de faire prendre conscience aux étudiants que le droit est avant tout un phénomène social. Les relations entre le droit et la société devront être comprises, en insistant sur le fait que la réalité sociale doit toujours être prise en compte, tant dans l'élaboration que dans l'application du droit. Le cours vise également à transmettre aux étudiants la logique fondamentale de la réalité sociale.
Contenus	Le cours se divise en deux parties. La première porte sur les concepts fondamentaux de la sociologie du droit et permet aux étudiants de se familiariser avec les principaux enjeux de cette discipline. La deuxième partie se concentre sur les penseurs et approfondit les concepts fondamentaux abordés dans la première partie.
Ressources	Ülker GÜRKAN, Hukuk Sosyolojisine Giriş, Siyasal Kitabevi, 2021. Niyazi ÖKTEM, / Ahmet Ulvi TÜRKBAĞ, Felsefe, Sosyoloji. Hukuk ve Devlet, Der Yayınları, 2021. Zeynep ÜSKÜL, Bireyciliğe Tarihsel Bakış, Büke Yayınları, 2003.

Intitulés des Sujets Théoriques

Semaine	Intitulés des Sujets
1	Sociologie et perspective sociologique
2	Droit selon la sociologie du droit
3	Dynamiques influençant le droit
4	Sociétés créatrices de droit
5	Typologie juridique
6	Droit et technologie
7	Sociologie du droit et droit coutumier
8	Concept de réception et réception en Turquie
9	Les messagers lointains de la sociologie du droit (I) : Aristote, Ibn-i Haldun, Montesquieu
10	Les messagers lointains de la sociologie du droit (II) : Aristote, Ibn-i Haldun, Montesquieu
11	La naissance de la sociologie du droit et du droit (I) : Saint Simon, Auguste Comte
12	Naissance de la sociologie du droit et du droit (II) : Ehrlich, Duguit, Gurvitch
13	La naissance de la sociologie du droit et du droit (III) : Durkheim et Max Weber
14	L'école de droit historique et réalisme juridique